



VILLE DE MELUN

République Française

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 077-217702885-20250623-2025_37-AU



**Décision
budgétaire
portant
virements de
crédit au titre
de la
fongibilité**

N° 2025.37

DECISION DU MAIRE
Décision budgétaire portant virements de crédit
Au titre de la fongibilité

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2023.10.5.190 du Conseil municipal en date du 17 octobre 2023 donnant délégation de pouvoir au Maire pour la durée de son mandat ;

VU la délibération n°2023.12.5.330 du Conseil municipal en date du 20 décembre 2023 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Commune de Melun ;

VU la délibération n° 2025.04.10.63 du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 et notamment l'annexe I-B, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la décision budgétaire n° 2025.29 portant virement de crédits au titre de la fongibilité ;

CONSIDERANT la nécessité d'abonder le programme 202104 afin d'assurer, en temps utile, le financement des travaux de la place St Jean avant l'adoption de la décision modificative n° 1.

DECIDE :

Article 1 : De procéder aux virements des crédits suivants :

Hôtel de Ville
16 rue Paul Doumer – 77000 Melun
+33 (0)1 64 52 33 03 // ville-melun.fr

République Française

Chapitre	Opération	Nature	Motif de la demande	dépense
202104	041PLTZEN	2315	FONTAINE PLACE ST JEAN : Actualisation du coût de la fontaine	+ 198 000,00 €
202104	041PLTZEN	2315	PLACE ST JEAN : Travaux supplémentaires	+ 178 741,15 €
202112	121MERLON	2315	AMENAGEMENT MERLON - ECOQUARTIER : Décalage de la dépense	- 186 741,15 €
202113	131CESSION	2111	ACQUISITIONS FONCIERES : Moins d'acquisitions que prévu	- 10 000,00 €
202115	151ACQVEHC	21828	2 VEHICULES POLICE MUNICIPALE : Paieement en 2026	-100 000,00 €
202115	151MATINF	21831	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE VAGUE 4 : Installation 4 ^{ème} trimestre 2025 - Réaffectation des CP en DM1	- 80 000,00 €
TOTAL				0 €

Article 2 : La fongibilité en investissement a été votée à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement:

53 651 994,66 € x 7,5 % = 4 023 899,60 €

Montant déjà utilisé : 904,53 €

Résultat : 4 023 899,60 € - 904,53 € - 376 741,15 € = 3 646 253,92 €

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant : 3 646 253,92 €.

A Melun le, 23/06/2025

Le Maire,

Kadir MEBAREK

Hôtel de Ville

16 rue Paul Doumer – 77000 Melun

+33 (0)1 64 52 33 03 // ville-melun.fr